

Les négligences intrafamiliales

Définition, évaluation et prise en charge

L'ONPE a mené en 2022-2023 un cycle de séminaires de recherche sur les négligences intrafamiliales faites aux enfants, composé de quatre séances au cours desquelles quatorze chercheurs de disciplines différentes, français et étrangers, ont présenté leurs travaux.

Les négligences restent méconnues et peu instruites en raison de la difficulté à les définir. Elles restent aussi souvent peu visibles car elles sont souvent associées à d'autres maltraitements. Si cette thématique a été particulièrement étudiée au Canada et en Grande-Bretagne, les travaux sont en revanche très lacunaires en France. Les conséquences graves qu'engendrent les négligences nécessitent de faire un focus sur leurs caractéristiques, leurs repérages et mesures, leurs dommages sur le développement de l'enfant et les interventions qui sont mises en œuvre dans ce contexte auprès des parents et des enfants.

Ce document synthétise les principaux enseignements de ce séminaire. Les contributions des chercheurs sont disponibles en vidéos sur la chaîne YouTube de l'ONPE et feront l'objet du numéro 44 de la revue *Vie Sociale* accessible sur Cairn.

VIDÉOS
DISPONIBLES
EN LIGNE



TOUTES LES
PUBLICATIONS
EN ACCÈS LIBRE



Conclusions rédigées par Caroline Touraut, chargée d'études, sous la direction de Flore Capelier, directrice de l'ONPE. Les chercheurs et experts ayant participé aux séminaires ont apporté leurs contributions lors d'un groupe de travail. Ces conclusions ont bénéficié de la relecture d'Anne Oui, chargée de mission, Émeline Delaville et Nicole Garret-Gloanec. Secrétariat d'édition par Alexandra Fisch, responsable éditoriale et mise en pages par Julie Colas, rédactrice. Mise en ligne : décembre 2023.

SOMMAIRE

Programme des séances.....	2
Conclusion des rencontres.....	3
Bibliographie sélective.....	12

Séance 1 Quelles définitions et approches des négligences ?

Vendredi 18 novembre 2022

- **Une approche écosystémique des négligences**
Carl Lacharité, professeur de psychologie, Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF), université du Québec, Montréal. ▶
- **Une approche juridique des négligences**
Caroline Siffrein-Blanc, maître de conférences en droit (HDR), Laboratoire de droit privé et sciences criminelles, Aix-Marseille université. ▶
- **Une approche relationnelle des négligences**
Antoine Guedeney, professeur des universités de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, praticien hospitalier (PU-PH).

Séance 2 Comment repérer et mesurer les négligences ?

Vendredi 20 janvier 2023

- **La difficulté de mesurer les négligences**
Martine Balençon, pédiatre-médecin légiste à la cellule d'accueil spécialisé de l'enfance en danger (CASED) au CHU Rennes Hôpital Sud et à l'unité médico-judiciaire pour les mineurs de l'Hôtel-Dieu-APHP, experte près la cour d'appel de Rennes et Nathalie Vabres, pédiatre coordinatrice, unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED), hôpital mère-enfant, CHU de Nantes. ▶
- **Les négligences, entre familles et contextes**
Chantal Zaouche Gaudron, professeure émérite de psychologie de l'enfant, université Toulouse 2, Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST). ▶
- **Comment repérer les négligences ?
Présentation d'un outil validé**
Rosa Mascaró, pédopsychiatre, CHRU de Lille, présidente du conseil scientifique du département de Hauts-de-France, présidente de Jeune Enfance Nord et directrice de l'espace Lebovici, La sauvegarde du Nord. ▶

Séance 3 Quelles conséquences sur le développement et les comportements des enfants ?

Vendredi 10 mars 2023

- **Les conséquences multiples des négligences dès le plus jeune âge**
Nicole Garret-Gloaneac a été pédopsychiatre, chef de service, CHU de Nantes, présidente de la Fédération française de psychiatrie et présidente de la Société de l'information psychiatrique. ▶
- **L'impact des négligences dans le parcours des enfants**
Nico Trocmé, professeur titulaire de la chaire de service social, université McGill, Montréal, et directeur scientifique, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB), Toronto, Canada. ▶
- **Les pathologies des liens parents-enfants**
Emmanuelle Bonneville, maître de conférences en psychologie, université Lumière Lyon 2-CRPPC. ▶

Séance 4 Comment protéger les enfants victimes de négligences ?

Vendredi 12 mai 2023

- **Approcher la négligence dans les interventions à domicile**
Nadège Séverac, sociologue, Recherche, conseil, formation, chercheuse associée au CERSIS (Paris Descartes). ▶
- **Un programme pour soutenir les liens parent(s) et enfant en protection de l'enfance**
Raphaële Miljkovitch, professeure de psychologie, directrice adjointe du laboratoire paragraphe (EA 349), université Paris 8 et Camille Danner Touati, maître de conférences en psychologie du développement, université Paris Nanterre. ▶
- **Une approche clinique de la prise en charge des négligences**
Marie Couvert, psychologue clinicienne, psychanalyste à l'unité mère-bébé, centre hospitalier pédiatrique Clairs Vallons (Belgique). ▶

Les négligences : comment les définir ?

On parle de situations de négligences lorsqu'un enfant n'obtient pas de réponse à ses [besoins fondamentaux](#) de la part des adultes qui le prennent en charge quotidiennement.

Les négligences sont une des cinq formes de maltraitements intrafamiliales sur les enfants identifiées au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé¹.

Elles caractérisent les situations où un enfant ou un adolescent n'a pas de réponse de manière chronique et persistante à l'un ou plusieurs de ses besoins fondamentaux relatifs à sa santé, son éducation, sa sécurité, son développement émotionnel, physique et intellectuel.

Elles renvoient à des situations distinctes en fonction de l'âge de l'enfant, les besoins évoluant avec l'avancée en âge. Les négligences sont souvent précoces. L'âge et le temps de l'enfant sont dès lors des données essentielles.

Les négligences peuvent débuter in utero au cours de la grossesse, d'où l'importance de la prévention et de la sensibilisation de tous les professionnels intervenant en périnatalité et protection infantile.

Elles sont susceptibles d'engager le pronostic vital des jeunes enfants. Elles peuvent également entraîner une altération grave de la santé physique et psychique de l'enfant, et atteindre durablement son développement.

Les négligences sont souvent décrites comme une forme de maltraitance par omission, quand l'enfant souffre d'un défaut d'action, de discontinuité et/ou d'incohérence chroniques dans les réponses parentales qui lui sont apportées.

Les situations de négligences s'inscrivent dans des styles d'interactions avec des parents souvent aux prises avec des vulnérabilités multiples, qui se caractérisent par une imprévisibilité et une faible interactivité, la pauvreté relationnelle pouvant aller jusqu'au retrait relationnel.

Les négligences sont souvent corrélées à d'autres formes de maltraitements, ce qui participe de leur manque de visibilité. Il ressort de plusieurs études une cooccurrence forte des négligences avec les situations de violence conjugale. Néanmoins, elles ne sont pas systématiquement associées à d'autres formes de maltraitance.

1. « La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. » [\[en ligne\]](#)

Pourquoi sont-elles difficiles à qualifier ?

Les négligences restent peu saisies par le droit, les politiques publiques, la statistique ou encore la médecine, ceci contribuant aux difficultés des professionnels à les repérer et qualifier en pratique.

Au niveau du droit

Le Code de l'action sociale et des familles et la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants évoquent désormais les négligences mais ne les définissent pas. La jurisprudence mobilise plus souvent les termes de « défaut de soins » ou de « carences

éducatives». Plus largement, le terme négligence reste peu usité par le droit, qui, par ailleurs, ne le définit pas de façon unifiée : si les textes différencient les violences des négligences, ils persistent parfois à les distinguer des maltraitements alors qu'elles en sont une des cinq formes.



Intervention de
Caroline Siffrein-Blanc

Au niveau du médical

Le diagnostic médical des négligences est particulièrement complexe, notamment parce qu'il s'agit d'un diagnostic d'élimination. Il est également particulièrement difficile de qualifier les négligences d'un point de vue médico-légal et en conséquence d'agir en justice pour que ces enfants soient reconnus victimes, au regard de la difficulté de démontrer un lien de causalité entre le comportement des parents et la santé de l'enfant. De même, l'évaluation des dommages nés de cette exposition aux négligences est complexe.



Intervention de Martine Balençon
et Nathalie Vabres

Au niveau du travail social et psychologique

Il existe aujourd'hui peu de références et d'outils facilement mobilisables pour identifier ces situations et qualifier la nature du danger.

Au niveau des statistiques

Il n'existe pas aujourd'hui de données administratives nationales fiables sur le sujet. Les données médicales disponibles ne permettent pas non plus de saisir et mesurer les négligences. Le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) qui recueille des données en santé publique en s'appuyant sur l'activité des hôpitaux ne permet pas aujourd'hui d'identifier les enfants qui seraient victimes de négligences. Les programmes Santé protégée et PEGASE pourraient être des opportunités pour améliorer les connaissances sur ces questions.

Au niveau des politiques publiques

Les négligences semblent être un angle mort des politiques publiques, et ne sont pas encore pensées comme un problème de santé publique.

Comment l'approche écosystémique permet-elle d'analyser les négligences ?

L'approche écosystémique des négligences met au jour le fait que, dans les situations de négligences, les familles font souvent face à de multiples vulnérabilités et à un fort isolement. De ce fait, les négligences résultent souvent d'un ensemble de facteurs qui fragilisent la vie familiale et l'exercice des responsabilités éducatives des parents. Elles engagent ainsi la responsabilité de l'ensemble des politiques publiques et sociales visant à soutenir les familles en situation de vulnérabilité.

Si des facteurs de risques relatifs aux parents, à la situation familiale et sociale s'observent dans les situations de négligences, ils ne sont pas prédictifs. Ils sont à penser comme des faisceaux d'indices qui invitent à développer des actions de prévention.



Intervention de
Carl Lacharité



Intervention de
Chantal Zaouche Gaudron

Suivant la perspective écosystémique, les négligences sont issues d'une double perturbation : le lien entre l'enfant et son/ses parents d'une part, le lien entre les parents/la famille et la société d'autre part. Elles se définissent au regard des besoins fondamentaux de l'enfant tels qu'ils s'apprécient à partir des connaissances scientifiques disponibles et des normes socio-culturelles dominantes dans son environnement et la société.

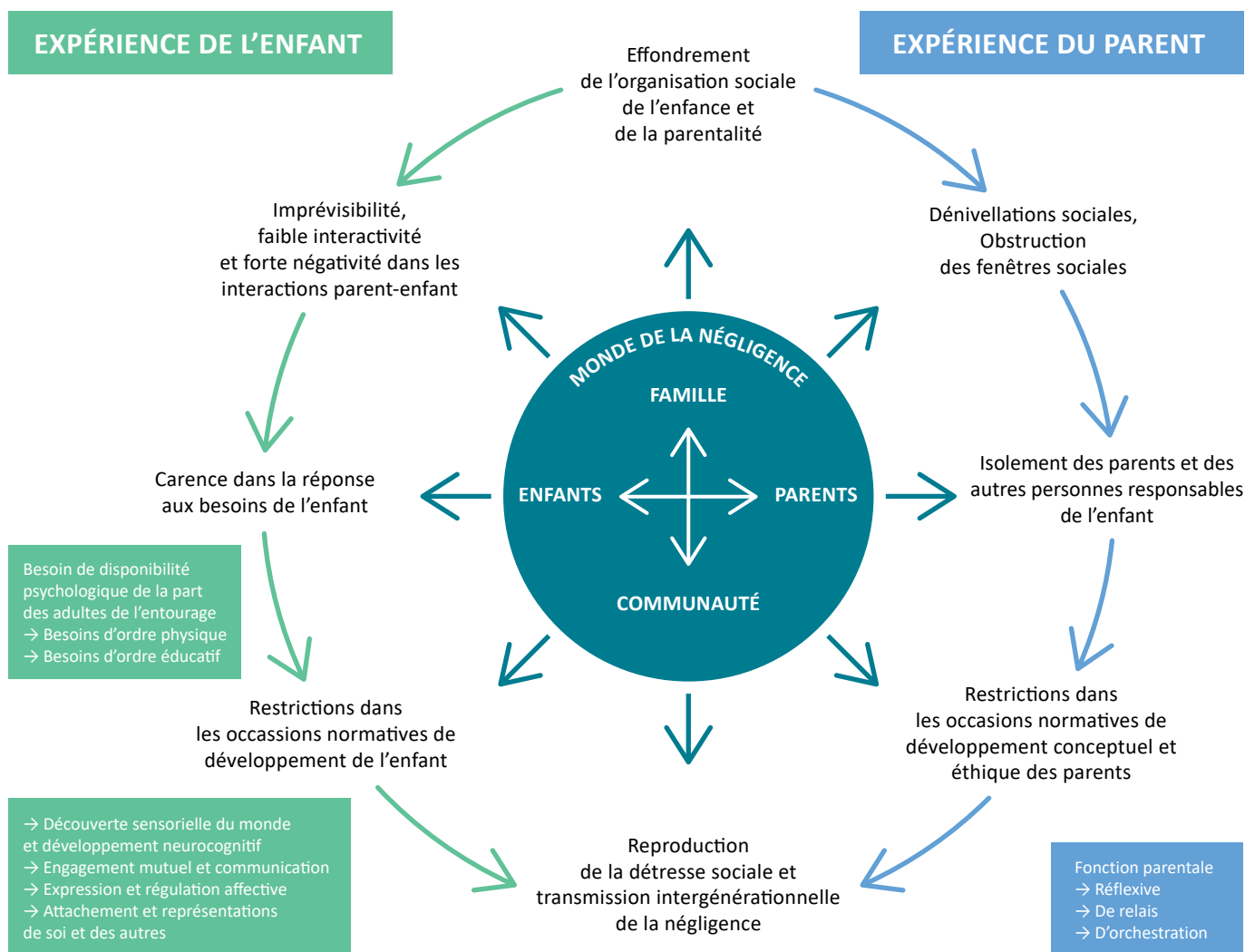
Plusieurs facteurs de risques des négligences sont identifiés, qu'ils soient relatifs aux parents (addiction, insuffisance intellectuelle, troubles mentaux, déni de grossesse, personnalité borderline etc.), au contexte familial (isolement, précarité, violence conjugale etc.), mais aussi à la vulnérabilité particulière de certains enfants (prématurité, handicap etc.). Aucun de ces facteurs ne peut à lui seul rendre compte des négligences, il s'agit toujours d'un faisceau d'indices, ou

d'indicateurs de vulnérabilité, qui doivent inviter à des actions de prévention et d'accompagnement afin de soutenir les familles qui y font face et de protéger les enfants d'un risque de négligence.

Face aux vulnérabilités rencontrées dans les situations de négligences, la responsabilité de la société et la capacité des pouvoirs publics à soutenir les parents

dans l'exercice de leur parentalité se posent. De ce fait, les dispositifs de prévention des vulnérabilités familiales doivent être mobilisés (sur le logement, l'emploi, l'accès aux droits...) et l'ensemble des travailleurs sociaux, médecins, professionnels de périnatalité et protection maternelle et infantile doivent être sensibilisés à l'intervention précoce.

La négligence envers l'enfant Perspective écosystémique et développementale



D'après Lacharité, C. (2021). Une perspective écosystémique et développementale de la négligence envers les jeunes enfants. Dans C. Zaouche Gaudron, C. Mennesson, M. Kelly-Irving et A. Dupuy (dir.), *Espaces de socialisation extrafamiliale dans la petite enfance* (p. 237-248). Toulouse : Éditions Érès.

Pourquoi les négligences mettent-elles en danger l'enfant ?

Apportant des regards complémentaires à l'approche écosystémique, les approches développementale et attachementiste permettent de saisir les conséquences des négligences sur le développement de l'enfant. Ces perspectives soulignent l'existence d'une transmission en contexte des négligences et le risque de leur reproduction transgénérationnelle.

L'approche relationnelle et développementale

Face à l'absence de réponses à ses besoins, l'enfant met en place des stratégies de protection et d'adaptation. Si ces mécanismes de défense perdurent et « se fixent », ils causent des dommages majeurs et durables sur son développement, en particulier s'ils se produisent au cours des phases sensibles du développement (0-2 ans et adolescence).

L'absence intermittente ou chronique de réponses à ses besoins amène l'enfant à développer des stratégies de protection et d'adaptation. Il peut se « mettre discrètement en retrait » en n'exprimant pas ses besoins, développer des troubles divers du comportement et des formes d'agressivité. L'enfant peut également développer un « attachement au trauma et au désordre ».

En suscitant des mécanismes de défense, un des effets des négligences est d'amener l'enfant à adopter des comportements qui peuvent conduire à une « réactivation » des négligences de la part des adultes qui le prennent en charge. Si ces mécanismes de défense perdurent, « se fixent » et deviennent un mode de fonctionnement rigide, les dommages sur son développement physique, cérébral, psychologique et social seront majeurs.



Intervention de
Nicole Garret-Gloanec



Intervention de
Marie Couvert

L'approche fondée sur l'attachement

Dans les situations de négligences, l'enfant ne bénéficie pas d'une continuité relationnelle stable et sécurisante avec ses figures d'attachement principales. La perturbation de ces relations d'attachement peut entraver le développement de l'enfant et générer plus durablement des troubles de l'attachement.

Les négligences se caractérisent par l'incapacité chronique des premières figures d'attachement à apporter à l'enfant l'attention, les soins, l'éducation, la sécurité nécessaires à son développement. L'enfant ne souffre pas nécessairement d'un manque d'amour mais il ne jouit pas d'une relation stable et fiable au quotidien avec ses figures principales d'attachement en raison d'une instabilité des états émotionnels et du manque de disponibilité de celles-ci, qui, souvent, rencontrent de multiples vulnérabilités.

Les négligences sont ainsi fréquemment liées à [des formes de dysparentalité](#), temporaires ou chroniques, qui peuvent se définir comme des troubles psychologiques et comportementaux impactant les relations parents-enfants. Elles peuvent relever d'incapacité (les parents ne disposent pas des ressources psychiques et des capacités personnelles qui permettent d'être des parents à temps complet « suffisamment bon » pour le développement de l'enfant), ou d'incompétence (liée notamment à un manque de connaissances, un isolement social).

Les enfants négligés peuvent dès lors développer des troubles du lien d'attachement susceptibles d'atteindre durablement leur capacité à être en relation tout au long de leur vie.

De ce fait, il s'agit d'évaluer le plus précocement possible si l'enfant a pu développer une base de sécurité, s'il a recours à une figure d'attachement en cas de stress ou s'il adopte au contraire un comportement de sociabilité indiscriminée. Plus largement, il s'agit d'identifier les figures d'attachement repérables et leur hiérarchie.

Quelles sont leurs conséquences sur le développement de l'enfant ?

Les négligences sont susceptibles de générer des troubles somatiques, affectifs, cognitifs, relationnels, neurologiques chez l'enfant, qui seront d'autant plus sévères que les négligences vécues auront été graves, précoces et chroniques.

Les trois principaux facteurs aggravant les effets des négligences sont leur précocité, la durée d'exposition et leur gravité.

La temporalité dans laquelle s'inscrivent les négligences dans la vie de l'enfant est dès lors essentielle à appréhender pour saisir les dommages qu'elles entraînent.

Les conséquences des négligences divergent aussi en fonction des ressources familiales, sociales ou institutionnelles disponibles dans l'environnement de l'enfant.

Les négligences engendrent des comportements adaptatifs qui conduisent à accroître en retour le risque d'une répétition de maltraitance, notamment sous la forme de négligences. Certains auteurs parlent alors d'une « dimension active » de la négligence : l'enfant intègre des modèles interactifs traumatiques et peut développer des comportements suscitant leur reproduction.

Dans leurs formes les plus graves et répétées, les négligences peuvent relever d'un psychotraumatisme complexe.

Les négligences graves sont susceptibles d'entraver le développement de l'enfant en entraînant :

- des conséquences cérébrales : comme le montrent les approches neuroscientifiques, certaines zones cérébrales sont sous-développées comme celles qui servent à réguler les capacités émotionnelles en situation de tension (supporter les frustrations, impulsivité...). Ces compétences ne pourront pas être acquises secondairement ;
- des conséquences somatiques : troubles du sommeil, de l'alimentation, cassure de la courbe de poids et de la taille, etc. ;
- des conséquences cognitives : retard du développement psychomoteur, troubles neuro-végétatifs, retard de langage, problème d'attention et de concentration, etc. ;
- des conséquences psychologiques : troubles de l'attachement, faible estime de soi, trouble de la régulation et de l'expression des émotions, etc.
- des conséquences sociales : troubles affectifs et de la sociabilité, de l'engagement social, etc.



Intervention de
Nicole Garret-Gloanec



Intervention de
Marie Couvert

Comment repérer les négligences ?

Les négligences se repèrent souvent à leurs effets, d'où l'importance de développer des actions de prévention en amont. Le repérage précoce doit se fonder sur l'observation de signaux de souffrance de l'enfant faiblement perceptibles. En la matière, il faut être attentif aux enfants « discrètement en retrait ». En outre, le repérage nécessite une évaluation des capacités parentales et de la situation globale de la famille.

Une prise en charge précoce peut permettre une réversibilité des effets des négligences, d'où l'importance de repérer précocement ces situations dans leurs dimensions écosystémique et inter-personnelle. Pour cela, il est essentiel d'identifier les signaux de souffrance faiblement perçus et souvent peu repérés malgré une souffrance psychique présente et installée.

Une observation fine du comportement des enfants

La visibilité des effets des négligences peut être très rapide lorsqu'il s'agit de la réponse à des besoins vitaux chez de jeunes enfants mais être beaucoup plus progressive sur d'autres besoins développementaux et pour les enfants plus âgés. Il est difficile d'établir un seuil les définissant. Néanmoins, le repérage peut s'appuyer sur des outils d'évaluation scientifiquement validés comme notamment [l'échelle N-FID!](#) ou [le guide de Steinhauer](#). L'ensemble de ces outils nécessite une formation des professionnels compétents pour les mobiliser.

Des signes spécifiques chez les tout-petits

Chez les tout-petits, les troubles générés par les négligences peuvent se manifester par des postures corporelles spécifiques et de comportements singuliers dont

certaines peuvent être cités comme étant particulièrement caractéristiques :

- Expression par le corps : une hypo ou hyper tonicité, une motricité pauvre, une faible exploration, des problèmes de coordination entre le haut et le bas du corps ou entre la droite et la gauche, une raideur du bas du corps, une absence de rétroversion du bassin... Les troubles du regard sont aussi fréquents avec des regards évitants, collés, vigilants, tristes, apathiques, vides.
- Des troubles dans l'alimentation : régurgitations abondantes, douleurs, recherche d'alimentation puis refus, l'enfant peut ne pas réclamer puis/ou se remplir (bébé bibendum).
- Dans les interactions, certains enfants peuvent être dans l'évitement, d'autres dans l'hypervigilance, d'autres encore dans l'hypercomplaisance.

Ainsi, peuvent s'observer un évitement corporel et un évitement du regard, les enfants ne cherchent pas le contact, ils sont dans une hypervigilance et s'agrippent.

Les attitudes de trop grande complaisance doivent aussi être repérées lorsque l'enfant tolère sans protester, qu'il adopte un sourire constant et semble hyperadapté, etc. À l'inverse, les émotions négatives (tristesse, détresse, anxiété, crainte, vigilance, indifférence, apathie) peuvent être fréquemment exprimées.

Le retrait relationnel manifeste est donc un élément sémiologique clair chez les enfants exposés aux négligences mais il y a d'autres signes qui peuvent alerter en particulier les signes de désorganisation de l'attachement c'est-à-dire les stratégies contradictoires de demande d'aide et de retrait face à une figure d'attachement qui fait peur. Les signes des troubles de sociabilité indiscrimi-

née peuvent alerter. Il s'agit alors de repérer une absence de réaction manifeste à la séparation, le fait que l'enfant se montre trop familier avec les inconnus, ne réagit pas aux changements de milieux de vie etc.

- Des troubles du sommeil : plongée brutale dans le sommeil, pas de rêverie, cauchemars, troubles de l'endormissement, rythmies dans la nuit etc.
- Des troubles de l'investissement ludique : l'enfant montre peu d'intérêt pour les activités ludiques ou pas de plaisir dans le jeu, et reste dans une activité monotone etc.

Ces signes ne sont pas exhaustifs, ils ne sont pas systématiques et peuvent ne pas s'observer simultanément. De même ils peuvent apparaître de manière discontinue et apparaître contradictoires. Au-delà de la sensibilisation de l'ensemble des professionnels, leur repérage nécessite des formations spécialisées notamment dans le champ médical et psychologique.

L'importance de la formation des professionnels

Il importe de former les travailleurs sociaux, magistrats etc. aux théories modernes du développement de l'enfant, à l'attachement et à la psychopathologie.

Au-delà de la sensibilisation de l'ensemble des professionnels, le repérage clinique des négligences nécessite des formations spécialisées. L'utilisation des outils validés est parfois réservée à certains professionnels notamment dans le champ médical et psychologique qu'il s'agit de former à leur usage.

Il semble également important de renforcer le travail interprofessionnel et partenarial entre les différents corps de métiers intervenant autour de l'enfant.

Pourquoi l'évaluation est-elle nécessaire pour mieux agir ?

Un prérequis obligatoire

L'évaluation du danger encouru par l'enfant est un prérequis obligatoire prévu dans le CASF et elle est nécessaire pour définir l'intervention la plus appropriée à la situation. Il s'agit que les professionnels sociaux, médicaux, judiciaires procèdent à l'évaluation de l'état de santé physique et psychique de l'enfant, des relations avec ses parents, des capacités parentales et de l'environnement de vie de l'enfant.

Outre l'évaluation relevant des compétences des services départementaux de protection de l'enfance, des évaluations demandent une pluridisciplinarité et des spécialistes des interactions dysfonctionnelles comme des unités de pédopsychiatrie centrées sur le jeune enfant. Les Unités d'accueil pédiatrique enfant en danger, dans les négligences graves et associées, participent à cette évaluation.

Assurer des actions de prévention, soins et protection

L'évaluation globale de la situation vise à assurer une aide pluridisciplinaire, un accompagnement, des soins multidimensionnels, une protection.

L'évaluation du danger encouru par l'enfant et de la situation familiale peut conduire, selon les cas, à des interventions à domicile (TISF, mesure de milieu ouvert) ou à un accueil de l'enfant, parfois précoce. En effet, les négligences peuvent agir sous forme de psychotraumatismes multiples et répétés, complexes et d'autant plus manifestes qu'elles sont sévères. La prise en charge doit en tenir compte et éviter toute répétition ou réactivation des traumatismes vécus par l'enfant.

Distinguer le danger imminent du besoin d'accompagnement

Une évaluation fine est nécessaire afin d'éviter toutes dérives dans les accompagnements et une judiciarisation excessive des prises en charge. En effet, [les politiques publiques ciblées sur les négligences au Canada](#) interrogent sur les effets qu'elles sont susceptibles d'engendrer si elles reposent sur des logiques de dominations et de contrôle normatif à l'égard de populations déjà marginales ou précarisées. Il importe alors de distinguer les situations

qui relèvent de l'urgence, d'un danger imminent où la protection de l'enfant induit une séparation, des situations où la protection de l'enfant victime de négligences relève d'un besoin d'accompagnement éducatif et social de proximité.

Ces évaluations supposent des formations de la part des professionnels sociaux, médicaux et judiciaires. Outre des connaissances relatives aux caractéristiques des négligences, leurs connaissances des théories de l'attachement, du développement précoce de l'enfant, et de la psychopathologie sont essentielles.

Comment intervenir face aux situations de négligences ?

Des interventions précoces, durables et globales doivent être déployées pour protéger l'enfant, favoriser son développement, renforcer le lien affectif parents-enfants et accroître la sensibilité parentale. Au regard des manques que les enfants ont subi, leur accompagnement peut s'avérer particulièrement éprouvant. Difficiles à reconforter et à protéger, les enfants victimes de négligences nécessitent que les professionnels « en fassent plus », et qu'ils parviennent à surpasser un risque important de découragement. Il est nécessaire pour cela qu'ils soient eux-mêmes particulièrement soutenus pour réussir ces accompagnements.

La singularité de chaque situation nécessite de donner des repères pour la pratique sans pour autant trop contraindre et trop normer les interventions.

Les objectifs des interventions

- Garantir le développement de l'enfant et le respect de ses droits.
- Optimiser les compétences parentales et accroître la sensibilité parentale aux besoins de leurs enfants, autant que les situations des parents le permettent.
- Lorsqu'il y a séparation, soutenir concrètement autant que possible, le lien parents-enfant, suivant l'état de l'enfant, en évaluant précisément comment il intègre leurs rencontres, en observant ses manifestations au domicile de l'assistante familiale ou sur le lieu d'accueil et dans son développement. Lorsqu'il n'y a pas de contacts fréquents avec les parents, le lien peut se poursuivre sur le plan symbolique et doit être accompagné.
- Développer les compétences de maternage sensibles des *care-givers* (membre de la famille élargie, assistants familiaux, référents de l'enfant en établissements etc.) en charge des enfants.

Les principes de l'intervention

- Agir simultanément auprès de l'enfant, des parents, de la relation parents-enfants et sur les vulnérabilités familiales. Lorsque les négligences mettent en danger l'enfant, il ne suffit pas de l'éloigner de son milieu de vie. L'intervention doit permettre un travail sur le positionnement et les comportements de chacun pour proposer une réponse satisfaisante et régulière aux besoins de l'enfant, adaptée à son âge et à sa maturité.
- Veiller à ce que les professionnels soient accompagnés et qu'ils ne soient pas isolés face aux situations de négligences intrafamiliales.
- Offrir des espaces de participation à l'enfant et aux parents, en privilégiant le « faire avec ». Il s'agit également de travailler avec la fratrie et de prendre en compte les personnes ressources dans l'environnement de l'enfant ou dans l'entourage des parents.

Protéger, sécuriser et stimuler les enfants

Les négligences génèrent des comportements de la part de l'enfant qui peuvent mettre à mal les professionnels. En effet, les jeunes enfants peuvent être dans une posture de très grande compliance (masquant dès lors les difficultés qu'ils rencontrent), être en retrait ou paraître peu avenants (le professionnel pouvant dès lors leur accorder peu d'attention). Par ailleurs, les enfants négligés se méfient des adultes et peinent à entrer en lien. Ils peuvent aussi avoir développé des troubles du comportement (externalisés et internalisés) qui rendent difficiles leur prise en charge et peuvent mettre en échec les professionnels. Ces enfants sont difficiles à accompagner.



Les protéger suppose de :

- proposer une expérience relationnelle correctrice pour l'enfant afin de favoriser ses capacités à s'attacher et développer son sentiment de sécurité;
- stimuler les enfants notamment par des activités ludiques qui vont favoriser leur développement moteur et cognitif, leurs expressions, etc.;
- adopter des postures de maternages sensibles pour les plus jeunes enfants;
- travailler la relation avec leurs parents qu'ils soient en situation de séparation ou non.

Accompagner et soutenir les parents

- Développer la sensibilité parentale en favorisant leur prise de conscience sur le vécu de l'enfant, ses besoins et ses sentiments.

- Valoriser les comportements adaptés des parents avec l'enfant et travailler avec eux sur les postures à avoir auprès de leurs enfants. L'intervention relationnelle a montré tout l'intérêt d'utiliser la vidéo pour cela.
- Travailler avec les parents sur leur capacité à demander de l'aide à des proches ou aux acteurs institutionnels. Il importe de mobiliser autant que possible les membres de la famille élargie comme l'entourage social de la famille, en activant le réseau de proches pour lutter contre l'isolement et identifier des *care-givers* susceptibles de soutenir et relayer les figures d'attachement principales de l'enfant. Plus largement, il s'agit de retisser le lien entre la famille et la société.
- Mettre en lien les familles avec d'autres partenaires sociaux afin de répondre à la pluralité des difficultés sociales auxquelles ils font face.



Intervention de Raphaële Miljkovitch et Camille Danner Touati

Des professionnels face à la complexité des réalités de terrain

Des contraintes de terrain nombreuses

Les possibilités d'intervention à domicile restent en pratique réduites au regard des manques de moyens qui leur sont alloués et des difficultés de recrutement de professionnels.

Les organisations et ressources institutionnelles sont très différentes d'un territoire à l'autre avec un maillage associatif qui peut être soutenant ou faire défaut. L'organisation des services de l'aide sociale à l'enfance peut favoriser des prises de décisions rapides ou à l'inverse être source d'insécurité pour les familles, comme pour les professionnels (délai de mise en œuvre des mesures, insuffisante lisibilité de l'action publique, turn-over ou vacances de postes dans les équipes, etc.).

Les parents ont des ressources parfois limitées en raison de l'instabilité de leurs situations : pauvreté, chômage, addictions, problèmes de santé mentale ou somatique, difficultés d'accès aux droits et prestations (dans le champ social, sanitaire, éducatif, etc.).

Les contextes de maltraitements peuvent être multiples et/ou transgénérationnels. En effet, les professionnels peuvent être mis en difficulté pour protéger l'enfant quand les mères sont sous emprise de leur conjoint et que les négligences se cumulent à des violences conjugales. En outre, l'intervention peut aussi être

mal vécue par les parents, lorsque les négligences sont transgénérationnelles. Si les négligences vécues par les parents au cours de leur enfance n'ont pas été reconnues, l'intervention des professionnels auprès de leurs enfants peut raviver des traumatismes douloureux.

L'accompagnement des professionnels

Il est « nécessaire de prendre soin de ceux qui prennent soin », à l'image de la poupée russe. Il faut prendre en compte les émotions que ces situations suscitent pour les professionnels.

Les professionnels ont besoin de temps d'analyse de pratiques et de supervisions par des spécialistes reconnaissant le bébé et le jeune enfant dans leur réalité, leurs besoins de continuité et de sécurité. Il conviendrait dès lors de renforcer les formations et l'accompagnement des personnels réalisant des AEMO et intervenant plus largement auprès d'enfants négligés.

Il importe de renforcer les partenariats entre les services sociaux, socio-éducatifs, judiciaires, sanitaires ou avec l'éducation nationale afin de favoriser les regards croisés, dans l'objectif de renforcer la prévention, mieux repérer les enfants négligés et de répondre de façon adéquate aux situations de multi-vulnérabilités rencontrées par ces familles.

Quels sont les besoins de recherches identifiés en France ?

Des recherches sont à engager pour mieux mesurer cette maltraitance, documenter la place des pères dans les situations de négligences, les analyser dans des contextes familiaux et sociaux différents ou encore pour saisir leurs effets à l'adolescence et sur les parcours. Il importe d'associer les enfants et les parents en situation de négligences afin de favoriser la participation des usagers et bénéficiaires de la protection de l'enfant aux recherches.

Les données statistiques

Elles sont à développer afin de mieux saisir le nombre d'enfants ayant fait l'objet de négligences ainsi que les situations de cooccurrences avec d'autres formes de maltraitances.

La place des pères

Cette thématique est à documenter. Plus largement, l'étude des configurations familiales plurielles dans lesquelles les négligences peuvent s'inscrire et les rôles joués par la fratrie, les beaux-parents etc. reste à conduire.

Les impacts sur les enfants plus âgés

Les négligences ont été essentiellement étudiées chez les jeunes enfants, période où les conséquences paraissent les plus préjudiciables. Les connaissances manquent sur ce qu'elles sont et ce qu'elles produisent sur les enfants plus âgés.

Les parcours des personnes ayant été négligées

Ce sujet reste à étudier, en considérant les formes des négligences subies et leurs prises en charges. Des études longitudinales pourraient permettre d'identifier des facteurs de résiliences et de protection les plus efficaces, mais aussi de poser la question des politiques publiques à l'œuvre ou à déployer.

Les négligences dans des configurations sociales plus diversifiées

Les négligences dans des configurations sociales des familles plus diversifiées: genre, ethnicité, catégorie socio-professionnelles (de familles en très grande précarité – de mal logement, migration, sans-abrisme, etc. – à des milieux sociaux favorisés).

Les négligences institutionnelles

Les négligences pourraient être plus largement appréhendées en considérant l'ensemble des *care-givers* autour de l'enfant et en questionnant ce qui pourrait relever de négligences institutionnelles.

Les programmes et les interventions

Il conviendrait d'engager des travaux de recension et de validation des programmes de soutien à la parentalité dans des contextes de danger de l'enfant, d'interventions à domicile, d'accueils en crèche accompagnés et spécifiques, etc.

- BARUDY, J. (2007). Chapitre 4. La négligence et l'abandon des enfants. Dans J. BARUDY (dir.), *La douleur invisible de l'enfant. Approche écosystémique de la maltraitance* (p.81-101). Érès.
- BEDNAREK, S., ABSIL, G., VANDOORNE, C., et al. (2009). Les enfants négligés: ils naissent, ils vivent, mais surtout ils survivent. *La presse médicale*, 38 (3), 377-383.
- BENAROUS, X., CONSOLI, A., RAFFIN, M. et al. (2014). Abus, maltraitance et négligences: (1) épidémiologie et retentissements psychiques, somatiques et sociaux. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 62 (5), 299-312.
- BENAROUS, X., CONSOLI, A., RAFFIN, M. et al. (2014). Abus, maltraitance et négligences: (2) prévention et principe de prise en charge. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 62 (5), 313-325.
- BONNEVILLE-BARUCHEL, E. (2015). *Les traumatismes relationnels précoces: Clinique de l'enfant placé*. Érès.
- BONNEVILLE-BARUCHEL, E. (2018). Troubles de l'attachement et de la relation intersubjective chez l'enfant maltraité. *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 7, 6-28.
- BUTCHART, A., PHINNEY HARVEY, A., MIAN, M., FÜRNISS, T., KAHANE, T., World Health Organization. Dept. of Injuries and Violence Prevention et International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (2006). *Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants: intervenir et produire des données*. Organisation mondiale de la Santé. [\[en ligne\]](#)
- CASTELLANI, C., NINOREILLE, K., BERGER, M. et al. (2011). Visites à domicile et mesure du quotient de développement dans des situations de défaillances parentales précoces. *Devenir*, 23 (3), 205-238.
- CLÉMENT, M.-È., BÉRUBÉ, A., JULIEN, D. (2019). Conduites à caractère négligent envers les enfants. Dans Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4^e édition de l'enquête*. Institut de la statistique du Québec. [\[en ligne\]](#)
- CLÉMENT, M.-È., CHAMBERLAND, C., TROCMÉ, N. (2009). Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 1, 27-38.
- CLÉMENT, M.-È., CHAMBERLAND, C., TOURIGNY, M. et al. (2009). Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse. *Child Abuse and Neglect*, 33 (10), 750-765.
- CLÉMENT, M.-È., BÉRUBÉ, A., CHAMBERLAND, C. (2017). Validation de la version française de l'échelle multi-dimensionnelle des conduites de négligence parentale. *La revue canadienne de psychiatrie*, 62 (8), 560-569.
- CLÉMENT, M.-È., BÉRUBÉ, A., CHAMBERLAND, C. (2016). Prevalence and risk factors of child neglect in the general population. *Public Health*, 138, 86-92.
- CONVERSY, L., GUEDENEY, A. (2017). Les troubles de l'attachement. Dans B. BAYLE (dir.), *Psychiatrie et psychopathologie périnatales* (p. 289-297).
- CORBET, E. (2015, décembre). *Maltraitances: comprendre les évolutions pour mieux y répondre – Appréciation des situations de maltraitance(s) intrafamiliales(s)*. Rapport de recherche remis à l'ONPE. [\[en ligne\]](#)
- CORBET, E. (2020). Pour que les négligences ne soient plus négligées: prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. Dans M. BALANÇON (dir.), *Pédiatrie médico-légale: mineurs en danger du dépistage à l'expertise vers un parcours spécialité protégé*. Elsevier Masson.
- COUVERT, M. (2016). Ces bébés qui repèrent mieux la négligence que leurs parents. *L'information psychiatrique*, 92 (3), 197-202.
- DELAVILLE, S., GUIBERT, G. (2022). *Chiffrer les maltraitances infantiles intrafamiliales. Quels enjeux pour quelles données?* ONPE, Notes Chiffres et Analyse. [\[en ligne\]](#)
- DUBOWITZ, H., POOLE, G. (2019). *La négligence à l'égard des enfants: un tour d'horizon. Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. [\[en ligne\]](#)
- ETHIER, L. S. (2009). Évolution des enfants négligés et caractéristiques maternelles. *Santé, Société et Solidarité*, 1, 50-59.
- ETHIER, L. S., MILOT, T. (2009). Effet de la durée, de l'âge d'exposition à la négligence parentale et de la comorbidité sur le développement socio émotionnel à l'adolescence. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 57 (2), 136-145.

- FERNANDES, M. (2012). *Représentations de la maltraitance infantile d'un groupe d'enseignantes d'une école primaire du canton de Vaud, leur rôle dans ce domaine et leurs connaissances sur les procédures de signalement*. Rapport de recherche présenté à la Faculté de biologie et médecine de l'université de Lausanne. [\[en ligne\]](#)
- FLUCKIGER, I. (2000). Les négligences, les carences affectives, les rejets. Dans I. FLUCKIGER (dir.), *Enfants maltraités, interventions sociales* (p. 25-36). Éditions EESP.
- FORTIN, K. (2020). When child neglect is an emergency. *Clinical pediatric emergency medicine*, 21, 3.
- GARRET-GLOANEC, N., PERNEL, A.-S. (2017). La négligence, une forme de maltraitance. Dans B. BAYLE (dir.), *Psychiatrie et psychopathologies périnatales* (p. 299-307). Dunod.
- GARRET-GLOANEC, N., PERNEL, A.-S. (2012). Conséquences des négligences parentales sur les bébés. *L'information psychiatrique*, 88 (3), 195-207.
- GARRET-GLOANEC, N., PERNEL, A.-S. (2013). Impact des négligences parentales chez l'enfant de moins de 3 ans. *EMC- Psychiatrie*, 37 (1).
- GARRET-GLOANEC, N., PERNEL, A.-S. (2010). Un soin psychique au bébé, ça n'existe pas? Et pourquoi pas! *L'information psychiatrique*, 86 (10), 813-823. [\[en ligne\]](#)
- GUEDENEY, N. GUEDENEY, A., TERENO, S. (2021). *L'attachement: approche clinique et thérapeutique*. Elsevier Masson.
- GUEDENEY, N. (2011). *L'attachement, un lien vital*. Éditions Fabert, Temps D'arrêt Lecture.
- GUEDENEY, A. (dir.) (2022). La prise en compte de l'attachement en protection de l'enfance et dans les décisions de garde. *Devenir*, 34 (1).
- GUEDENEY, A. (2021). *Un bébé n'attend pas. Repérer, soigner et prévenir la détresse chez le tout petit enfant*. Éditions Odile Jacob.
- GUEDENEY, N. (2016). Maltraitance et négligence de l'enfant. Dans N. GUEDENEY, A. GUEDENEY, *L'attachement: approche clinique et thérapeutique*. Elsevier Masson.
- HAESEVOETS, Y. (2015). Maladie mentale, négligences affectives et maltraitements psychologiques intrafamiliales. Dans Y. HAESEVOETS, R. COUTANCEAU, *Les enfants de parents fous: de la souffrance psychique à la résilience* (p. 91-145). De Boeck Supérieur.
- HUANG, N., YANG, F., LIU, X., BAI, Y., et al. (2023). The prevalences, changes, and related factors of child maltreatment during the COVID-19 pandemic: A systematic review. *Child Abuse & Neglect*, 135.
- INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX (INESSS) (2022). *Les trajectoires de services et les services pour les enfants à risque de négligence ou en situation de négligence et leur famille*.
- LACHARITÉ, C., ETHIER, L. S., NOLIN, P. (2019). Négligence envers les enfants: état des connaissances et modalités d'intervention. *La Santé en action*, 447, 13-16.
- LACHARITÉ, C., FAFARD, G. (2011). Négligence envers les enfants et actions collectives auprès des parents: l'expérience parentale des besoins des enfants dans l'animation de groupes de parole. Dans C. ZAUCHE GAUDRON (dir.), *Précarités et éducation familiale* (p. 391-398). Érès.
- LACHARITÉ, C. (2021). Une perspective écosystémique et développementale de la négligence envers les jeunes enfants. Dans C. ZAUCHE-GAUDRON, C. MENNESSON, M. KELLY-IRVING, A. DUPUY (dir.), *Espaces de socialisation extrafamiliale dans la petite enfance* (p. 237-248). Érès.
- LACHARITÉ, C. (2009). Intervenir dans les situations de négligence envers les enfants. Dans M. E. CLEMENT, S. DUFOUR (dir.), *Violence et maltraitance envers les enfants en milieu familial* (p. 125-142). Éditions CEC.
- LACHARITÉ, C. (2019). Interventions en matière de négligence envers les enfants. Dans S. DUFOUR, M. E. CLEMENT (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*. Édition CEC.
- LACHARITÉ, C., ETHIER, L. S., NOLIN, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, 484, 381-394.
- LACHAUSSÉE, S., BEDNAREK, S., ABSIL, G. et al. (2012). Enfants négligés: ils naissent, ils vivent mais ils s'éteignent. *Carnet de notes sur les maltraitements infantiles*, 1 (1), 4-9.

- LAFANTAISIE, V., MILOT, T., LACHARITÉ, C. (2015). La parentalité dans l'organisation sociale des connaissances de la négligence envers enfant au Québec. *Dialogue*, 207 (1), 71-82.
- LAMOUR, M. (2013). *La paternalité et ses troubles*. yapaka.be, Temps d'arrêt/lecture. [\[en ligne\]](#)
- LAMOUR, M. (2010). *Parents défailants, professionnels en souffrance*. yapaka.be, Temps d'arrêt/lecture. [\[en ligne\]](#)
- LE NESTOUR, A., GRANDIN, S. (2009). Des bébés exposés aux excès ou aux négligences parentales. L'obligation de soins empathiques. *Enfances & Psy*, 2 (43), 32-40.
- MACMILLAN, H. L. (2012). Maltraitance des enfants. Dans R. E. TREMBLAY, M. BOIVIN, R. PETERS (dir.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants.
- MARTIN-BLACHAIS M. P. (2017). *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*. Rapport remis à Laurence Rosignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Direction générale de la cohésion sociale.
- MASCARÓ, R., DUHAMEL, A., DEKEN, V. et al. (2021). Construction et validation d'une échelle d'évaluation des troubles liés à la négligence. *Devenir*, 33, 113-134.
- MASCARÓ, R., DUPUIS-GAUTHIER, C., JARDRI, R., DELION, P. (2012). Évaluation des effets du placement précoce du bébé en pouponnière. *Devenir*, 2 (24), 69-115.
- MATOS, I., TERENO, S., WENDLAND, J. et al. (2014). Sensibilité maternelle et sécurité de l'attachement de l'enfant au sein d'une population à haut risque psychosocial. *Devenir*, 26, 5-20.
- MEERSSEMAN, C. (1993). *La négligence, aide et prévention Enfants-Parents*.
- MILANI, P., LUS, M., ZANON, O., SITA, C. (2016). « Je suis Michel et je suis beau comme le soleil... » Ressources des familles négligentes enregistrées par les professionnels dans le programme PIPPI en Italie. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 39, 107-133.
- MILJKOVITCH, R., DANNER-TOUATI, C. (2023). *Apports de l'intervention relationnel en contexte de protection de l'enfance*. Rapport de recherche soutenu par l'ONPE. [\[en ligne\]](#)
- NOIRHOMME-RENARD, F., LAFALIZE, A., GOSSET, C. (2018). Les enfants négligés: le regard d'enseignants de classes de maternelles et primaires. *Journal de pédiatrie et de puériculture*, 31, 40-45.
- ONPE (2016). *Enfants en (risque de) danger, enfants protégés: quelles données chiffrées: 11^e rapport au Gouvernement et au Parlement*.
- PEARL, P. (1994). Emotional abuse. Dans J. A. MONTELEONE, A. E. BRODEUR (dir.), *Child maltreatment: A clinical guide and reference*. GW Medical Publishing.
- PERRAULT, I., BEAUDOIN, G. (2008). *La négligence envers les enfants. Bilan de connaissances*. Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales.
- PETITPAS, J., PAUZE, R., ALBERT, J., JULIEN, C. (2019). Recension des écrits sur les facteurs de risque associés à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions. [\[en ligne\]](#)
- RAPOPORT, D., ROUBERGUE, A. (2013). *Une maltraitance méconnue, la croissance empêchée*. Belin.
- ROUSSEAU, D., DUVERGER, P. (2011). L'hospitalisme à domicile. *Enfances & psy*, 50, 127-137.
- ROUSSEAU, D. (2012). *Les grandes personnes sont vraiment stupides. Ce que nous apprennent les enfants en détresse*. Max Milo.
- ROUSSEAU, D. et al. (2017). Les conséquences sanitaires des maltraitances et négligences infligées aux enfants: les enseignements de la Recherche Saint-Ex. *Informations CREAL-ORS*, 289.
- ROUSSEAU, D., RIQUIN, É., ROZE, M., DUVERGER, P., SAULNIER, P. (2016). Devenir à long terme de très jeunes enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance. *Revue française des affaires sociales*, 1, 343-374.
- ROUSSEY, M., BALENÇON, M., PIERRE, M. (2013). Chapitre 11. Enfants victimes de carences et de négligences. Dans C. ADAMSBAUM (dir.), *Maltraitance chez l'enfant* (p.112-120). Lavoisier.

- SCHOM, A.-C. (2016). *La maltraitance intrafamiliale envers les enfants: revue de littérature*. ONPE. [\[en ligne\]](#)
- SERBATI, S., GIOGA, G., MILANI, P. (2012). Évaluer pour mieux intervenir: évaluer les résultats et les processus pour améliorer les pratiques d'intervention auprès des familles négligentes. *Revue internationale enfances, familles, générations*, 74-94.
- SÉVERAC, N. (2019). Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance: Le prix du sensible. *Les Cahiers Dynamiques*, 76, 31-41.
- SULLIVAN, S. (2000). *La négligence à l'égard des enfants: Définitions et modèles actuels - Examen de la recherche portant sur la négligence à l'égard des enfants 1993-1998*. Centre national d'information sur la violence dans la famille (Canada).
- SWIFT, K. (1995). *Manufacturing 'Bad Mothers': A Critical Perspective on Child Neglect*. University of Toronto Press, Heritage.
- TCHERNICHEFF, I. (2011). Les négligences: une maltraitance minorée, négligée dans le système de protection de l'enfance. *Empan*, 83 (3), 146-151.
- TESSIER, R., TARABULSY, G. M., ETHIER, L. S. (1996). *Dimensions de la maltraitance*. Presses universitaires du Québec.
- TOURAUT, C., CAPELIER, F., OUI, A. (à paraître). Les négligences intrafamiliales: repérer et protéger les enfants. *Vie Sociale*, 44.
- TOURRETTE, C., GUEDENEY, A., WENDLAND, J. et al. (2020). *L'évaluation en clinique du jeune enfant*. Dunod, « Les outils du psychologue ».
- TROCMÉ, N., FALLON, B., MACLAURIN, B. et al. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants: données principales*. Agence de santé publique du Canada. [\[en ligne\]](#)
- TURCOTTE, G., PILOTE, C. et al. (2012). *Inventaire des outils cliniques en négligence: rapport final*. Ministère de la santé et des services sociaux. [\[en ligne\]](#)
- ZAOUCHE GAUDON, C. (2017). *Enfants de la précarité*. Érès.
- ZAOUCHE GAUDON, C. (2015). *Le développement social de l'enfant. Du bébé à l'enfant d'âge scolaire*. Dunod.